

**COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE**

**ORIGINAL : ANGLAIS**

Soixante-quatrième session  
Cotonou, République du Bénin, 3-7 novembre 2014

## **RÉSOLUTION**

### **FONDS AFRICAIN POUR LES URGENCES DE SANTÉ PUBLIQUE : ACCÉLÉRER LES PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE (Document AFR/RC64/7)**

Le Comité régional,

Ayant examiné le document AFR/RC64/7, intitulé «Fonds africain pour les urgences de santé publique : accélérer les progrès de la mise en œuvre»;

Rappelant la résolution AFR/RC60/R5, dans laquelle le Comité régional a approuvé la création du Fonds africain pour les urgences de santé publique (FAUSP), et la résolution AFR/RC61/R3, dans laquelle le Comité a adopté le document-cadre du FAUSP;

Préoccupé de constater que l'Afrique reste confrontée à des situations d'urgence de santé publique dont le champ géographique s'élargit sans cesse, à l'exemple de l'épidémie de fièvre hémorragique à virus Ebola en Afrique de l'Ouest, de la crise alimentaire au Sahel et des situations d'urgence humanitaire prolongées en République centrafricaine, au Soudan du Sud et en République démocratique du Congo, entre autres;

Notant avec satisfaction le lancement des opérations du FAUSP et appréciant le fait que le Fonds apporte déjà une contribution remarquable à la gestion des situations d'urgence de santé publique dans la Région africaine;

Vivement préoccupé par le très faible niveau de contribution des États Membres au FAUSP jusqu'à présent;

1. INVITE INSTAMMENT les États Membres à :
  - a) entreprendre le plaidoyer en faveur du FAUSP auprès des instances nationales appropriées, en particulier les parlements, pour les sensibiliser et faciliter le paiement des contributions nationales au Fonds;
  - b) honorer leurs engagements à l'égard du FAUSP, conformément aux dispositions de la résolution AFR/RC61/R3;

2. APPROUVE la proposition faite par le Secrétariat de l'OMS de tendre la main à des contributeurs potentiels du Fonds, par exemple le secteur privé, les entités philanthropiques et les institutions africaines de développement;
3. PRIE le Directeur régional :
  - a) de continuer de soutenir les interventions déployées lors des urgences de santé publique grâce au FAUSP, conformément au Manuel opérationnel du Fonds;
  - b) d'utiliser le système financier de l'OMS comme mécanisme de gestion du Fonds, en guise d'alternative crédible permettant d'administrer le compte d'affectation spéciale du FAUSP, jusqu'à ce que le mécanisme convenu initialement soit mis en place, en application de la résolution AFR/RC61/R3;
  - c) d'intensifier le plaidoyer auprès des gouvernements des pays africains et de toutes les entités concernées, afin d'accroître la capacité financière actuelle du FAUSP, conformément à la politique actuelle de l'OMS en matière de collaboration avec les acteurs non étatiques.